

Choisir et acheter des fournitures scolaires



NORMES

• Norme NF EN ISO 16000-9, Air intérieur-Partie 9 : Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement-Méthode de la chambre d'essai d'émission

ACTEURS CONCERNÉS

Service achat de la collectivité Enseignants Auxiliaires de puériculture

LABELS ENVIRONNEMENTAUX

Ecolabel européen : papier à copier

Ange Bleu : papier à copier, enveloppes et ustensiles d'écriture. Pour le papier recyclé, les valeurs limites d'émission :
COVT - 60 µg/g,
COVT : 200 µg/g,
DIPN : 20 µg/g

Cygne Nordique : papier à copier, instruments d'écriture, fiches cartonnées (remarque : ces produits ne sont pas vendus en grande surface, ni dans les catalogues fournisseurs des marchés publics).

Cygne Nordique :
www.nordic-ecolabel.org

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les fournitures scolaires utilisées quotidiennement lors des activités manuelles sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air **en dégageant de nombreuses substances chimiques à l'intérieur des salles de classe** (hydrocarbures chlorés¹, cétones, éthers de glycol, esters et aldéhydes...). Ce phénomène est d'autant plus important que, depuis quelques dizaines d'années, les fournitures scolaires se sont multipliées, augmentant ainsi leur impact sur la qualité de l'air intérieur : feutres, marqueurs, colles, effaceurs, peintures, laques...

Ces produits sont susceptibles de générer des **émissions temporaires** pendant leur utilisation mais également des **émissions à plus long terme** si les travaux des enfants sont exposés ou stockés dans les salles de classe.

L'impact des fournitures scolaires sur la qualité de l'air intérieur des classes a notamment été évalué au cours d'une étude menée par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI-sept 2014). L'analyse de 19 produits sélectionnés après un inventaire dans une école de la région parisienne a permis de mesurer les émissions de pinceau, papier, gommettes, peinture acrylique et acrylique métallisée, gouache liquide et gouache liquide concentrée, encre de Chine, marqueur T-shirt, tampon encreur, colle liquide, ruban adhésif, feutre effaçable pour tableau, rayon feutre effaçable et feutre or, pastels gras et mini-pastels, pâte à modeler, peinture.

Les résultats des essais d'émission montrent que de nombreux Composés Organiques Volatils sont émis lors de l'utilisation de multiples produits liés aux activités scolaires.

Les émissions les plus élevées ont été mesurées pour la peinture acrylique, l'encre de Chine, le feutre effaçable, la gouache liquide et la peinture vitrail alors qu'il est noté une quasi absence de COV pour le marqueur T-shirt. De nombreux COV caractéristiques des préparations parfumées sont émis par la gouache liquide concentrée alors que les fabricants ne précisent pas l'existence d'un parfum.

POUR ALLER PLUS LOIN

Dans le cadre du programme de travail « Lieux de vie fréquentés par les enfants », l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a réalisé l'**étude visant à caractériser les émissions issues de produits liés aux activités scolaires et des produits d'entretien utilisés dans les salles de classe.**

www.oqai.fr/userdata/documents/469_OQAI_CCTV_Fournitures_scolaires_Rapport_final.pdf

• Le site www.cartable-sain-durable.fr a pour objectif d'informer et d'aider à l'achat de fournitures pour un « cartable sain et durable ». Il est destiné aux élèves, parents d'élèves, enseignants et personnels en charge de structures d'accueil. Il s'adresse également aux acheteurs publics soumis au Code des Marchés Publics.

www.oqai.fr/userdata/documents/469_OQAI_CCTV_Fournitures_scolaires_Rapport_final.pdf

1- Dans les différentes études, les hydrocarbures chlorés sont parfois mentionnés (trichloroéthane), mais les aromatiques et les alcanes sont bien plus fréquents.



RECOMMANDATIONS

Privilégier l'utilisation de feutres/marqueurs peu émissifs pour tableaux (se référer aux labels et signes de qualité).

Lors des commandes de fournitures pour les activités pédagogiques, choisir des produits peu émissifs.

Privilégier les produits

- sans solvant, à base d'eau (colles, scotch, feutres, correcteurs, peintures) ou à base végétale (colles)
- en bois sans vernis (crayons)
- sans odeur et sans parfum (feutres, gommes)
- en caoutchouc naturel ou synthétique sans PVC (gommes).

Eviter les produits portant des pictogrammes de danger qui précisent leur nocivité pour la santé et l'environnement (sur les correcteurs notamment).

Ce qu'il faut faire ou ne pas faire ...

1. IDENTIFIER LES FOURNITURES DONT L'IMPACT SANITAIRE EST LIMITÉ

Les fournitures scolaires ne relèvent d'aucune directive européenne ni de texte national. Sur le marché français, le consommateur peut identifier les produits ayant un impact sanitaire faible à l'aide de différentes informations.

- **L'Ecolabel européen**, est un écolabel qui valorise les produits et services les plus respectueux de l'environnement et de la santé. Il est apposé notamment sur le papier à coller et signifie que le choix de ce papier permet une faible pollution de l'air et de l'eau, qu'il contient des fibres certifiées ou recyclées et qu'il limite l'usage de substances dangereuses.
- **La marque NF Environnement**, label français privé, valorise les produits ou services présentant un impact moindre sur l'environnement et une qualité d'usage satisfaisante par rapport à d'autres produits ou services analogues du marché. Parmi les catégories de produits et services certifiés par la marque NF Environnement, on trouve les **colles de papeterie**, les **instruments d'écriture** et les **cahiers**. Ce label limite ou interdit certaines substances dangereuses dans les produits ou leurs constituants (adhésifs, colle, encre...). Parmi ces substances figurent certains COV.
- **L'Ecolabel nordique**, ce label est attribuable aux **fournitures de bureau et de loisirs créatifs** ("office and hobby supplies"). Il limite ou interdit la présence de certaines substances dangereuses dans les produits, dont les COV.

2. ACQUÉRIR DES FOURNITURES DONT L'IMPACT SANITAIRE EST LIMITÉ

Dans les marchés publics, il est possible pour l'acheteur public de **s'appuyer sur les référentiels des écolabels** et signes de qualité. Les produits qui font l'objet du marché peuvent être définis (tout ou partie) par référence à « un écolabel ou équivalent ». Un écolabel étant une démarche volontaire, on ne peut imposer à une entreprise d'avoir écolabellisé son produit, mais on peut en revanche exiger que celui-ci réponde aux exigences du cahier des charges de la certification. Il est également possible d'exploiter les informations liées aux labels écologiques pour vous aider à élaborer vos spécifications techniques : il est possible de reprendre certaines exigences environnementales et sanitaires des référentiels des écolabels pour les intégrer aux pièces du marché.

Des recommandations sont en cours d'élaboration dans le cadre d'une étude financée par l'ADEME par exemple :

- Pour un usage similaire, choisir les bâtons de colle en stick plutôt que les colles liquides qui contiennent généralement des substances volatiles émises pendant le séchage.
- Éviter les fournitures scolaires parfumées pouvant contenir des substances allergènes.

3. PRENDRE DES PRÉCAUTIONS POUR LE STOCKAGE DES FOURNITURES

Afin de limiter les émissions polluantes dans les salles de classe, les produits utiles aux activités, tels que peintures ou colles, doivent être **stockés dans un local de rangement spécifique**, ventilé et ne communiquant pas avec la pièce occupée.

4. INFORMER LES PARENTS D'ÉLÈVES

Lorsque les fournitures scolaires utilisées au cours des activités manuelles ne sont pas acquises par l'établissement scolaire, **il est nécessaire d'informer les parents d'élèves** de leur impact potentiel de ces produits sur la santé de leurs enfants et sur l'environnement. Les parents d'élèves peuvent être informés de l'existence du guide d'achat des fournitures scolaires « Le cartable sain » (www.cartable-sain-durable.fr). Résultant d'une initiative conjointe de l'ADEME et du Conseil Départemental de Gironde, ce site internet a pour objectif d'informer et d'aider à l'achat de fournitures pour un « cartable sain et durable ».

5. SENSIBILISER LES ÉQUIPES ADMINISTRATIVE, PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE À L'AÉRATION DES LOCAUX

Les enseignants, les auxiliaires de puériculture et le personnel d'entretien doivent également être sensibilisés à l'aération des locaux pendant et après l'activité (cf. fiche aération par ouverture des fenêtres dans les écoles et les crèches).

